

Actualité canadienne dans le domaine de l'énergie

Les progrès constants accomplis dans la poursuite de l'objectif de diminution de la consommation et de l'importation de pétrole au Canada permettent de croire que les besoins de pétrole en 1990 y seront d'environ 20 p. cent inférieurs à ceux de 1980.

Un rapport rendu public par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, indique que l'on a réalisé des progrès marqués dans le remplacement du pétrole par d'autres combustibles et note qu'il est fort probable que les besoins canadiens de pétrole soient entièrement comblés à partir de sources canadiennes en 1990.

Ce rapport, intitulé *Le Programme énergétique national: mise à jour 1982*, fait état de progrès importants vers la réalisation des objectifs fondamentaux de sécurité énergétique, de participation à l'industrie du pétrole et d'équité pour tous les Canadiens depuis la présentation du Programme énergétique national (PEN) en octobre 1980.

Création d'une société de l'énergie

Le Parlement a approuvé la création d'une société coopérative de l'énergie (Co-Énerco), regroupement d'institutions coopératives financières et de commercialisation qui participeront activement à l'industrie canadienne du pétrole et du gaz.

Commentant la création de cette société, M. Lalonde a déclaré que cette nouvelle société coopérative jouerait un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs du Programme énergétique national en fournissant une nouvelle source de fonds à l'industrie pétrolière, des nouvelles possibilités d'investissements aux Canadiens et en permettant une augmentation de la part des Canadiens dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Les membres de cette société coopérative participeront à ses activités par l'entremise de trois nouveaux organismes:

- la Société coopérative de l'énergie (SCE), société de portefeuille;
- la Société coopérative de développement énergétique (SCDE), entreprise de prospection et de mise en valeur du pétrole et du gaz;
- le Fonds coopératif d'investissement dans l'énergie (FCIE), fonds en fiducie.

Le gouvernement du Canada fournira jusqu'à \$100 millions au cours des cinq prochaines années pour égaler les investissements faits par les sociétés coopératives.

Jusqu'à maintenant, ces sociétés se sont engagées à fournir \$57,8 millions, somme qui sera immédiatement égalée par le gouvernement canadien.

Les organismes coopératifs qui participent à l'entreprise sont les suivants: Alberta Wheat Pool, B.C. Central Credit Union, Canadian Co-operative Credit Society Limited, Co-op Atlantic/Co-op Atlantique, la Coopérative fédérée du Québec, Co-operative Fire and Casualty Company, Co-operators Insurance Association, la Co-operators Life Insurance Company, Credit Union Federation of Alberta Limited, Federated Co-operatives Limited, la Fédération des caisses populaires acadiennes, Manitoba Pool Elevators, Newfoundland and Labrador Credit Union Limited, Nova Scotia Credit Union League, Saskatchewan Co-operative Credit Society Limited, Saskatchewan Wheat Pool, United Co-operatives of Ontario, CUMIS Life Insurance Company, CUMIS General Insurance Company, et Prince Edward Island Credit Union League Limited.

De son côté, M. Hazen Argue, sénateur, a souligné que Co-Énerco, de même que le nouveau régime de mise en valeur des ressources actuellement en place et les ententes avec les provinces productrices, fournirait au mouvement coopératif la possibilité de faire des investissements très intéressants dans le secteur.

Nouvel organisme du secteur pétrolier

Un nouvel organisme, l'Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier (AMESP), créé au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sera responsable de l'administration du Programme de détermination du taux de participation canadienne et de l'état de contrôle canadien (TPC/EC), ainsi que du Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP).

Le PESP et le TPC/EC sont des composantes essentielles du Programme énergétique national, qui ont pour objet d'encourager les sociétés de propriété et de contrôle canadiens à intensifier leurs travaux d'exploration et de mise en valeur dans les régions pionnières, de même que dans les régions productrices de pétrole classique, à l'exception de l'Alberta, qui administre son propre programme PESP. Les subventions versées aux sociétés sont basées sur leur taux de participation et de contrôle canadiens établi en fonction du système de détermination du TPC/EC.

Antennes de stations terriennes: la Chine passe deux contrats avec Spar

La République populaire de Chine a adjugé deux contrats à la société canadienne Spar aérospatiale Limitée.

Aux termes de ces contrats, dont la signature a eu lieu le 29 juillet, Spar doit fournir le matériel et les services pour modifier les antennes de stations terriennes de communication par satellite à Beijing (Pékin) et Chang-Hai.

Le travail sera exécuté par la division des Systèmes de communication de Spar, à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec).

La société Spar est une entreprise de droit public appartenant à des Canadiens. Elle se spécialise dans la conception, le développement, la fabrication et l'entretien de systèmes et de produits pour les marchés de l'aérospatiale, des communications, de l'aviation, de la défense et de la cartographie.

Accord sur les importations d'automobiles japonaises

Le Canada et le Japon sont arrivés à un accord sur la question des importations d'automobiles japonaises au Canada, ont annoncé dernièrement le ministre d'État au Commerce international, M. Edward Lumley, et le ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale, M. Herb Gray.

Selon les prévisions du ministère japonais du Commerce international et de l'Industrie (MITI), 63 000 voitures particulières tout au plus seront exportées au Canada du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1982. Les exportations globales de l'année civile s'élèveront donc à 153 000 voitures, ce qui représente une baisse de 23,5 p. cent par rapport aux exportations de l'année civile 1981.

Les représentants japonais et canadiens se rencontreront avant la fin de l'année pour discuter des prévisions pour la période suivante.

Les deux gouvernements se sont engagés à entamer des pourparlers ce mois-ci en vue d'en arriver à un accord au sujet de la coopération future entre les industries japonaise et canadienne de l'automobile. Les ministres Lumley et Gray accordent une importance particulière à ces discussions prochaines qui, ils l'espèrent, aboutiront à une coopération industrielle plus grande dans le secteur de l'automobile et à un contenu canadien plus important dans les véhicules japonais.